

Résolution n° 2 de l'AG de l'AVECIN du 14 avril 2010

« En faveur d'un horaire de 18 périodes hebdomadaires en 1^{ère} année et 26 en 2^{ème} année du premier cycle »

Considérant, suite à la proposition faite dans la LEO d'un horaire de 20/24 périodes hebdomadaires pour les deux premières années de scolarité (article 68) :

1. qu'il paraît peu pertinent d'augmenter fortement l'horaire des élèves de 1^{ère} année et de laisser stable celui des élèves de 2^{ème} année, alors qu'une répartition de cette augmentation sur les deux premières années serait plus fructueuse ;
2. qu'il est fondamental d'assurer le maintien des modalités de travail en demi groupe, particulièrement efficaces et adaptées au début de la scolarité ;
3. plus particulièrement, qu'il est important de disposer de moments spécifiques d'apprentissage avec les élèves de 2^{ème} année, pour effectuer un indispensable travail de structuration et d'approfondissement.

Considérant, par ailleurs :

4. qu'une augmentation de périodes pour les élèves de 1^{ère} année, répartie uniquement sur des moments d'école avec l'entier de la classe, serait défavorable aux apprentissages scolaires et péjorerait la qualité de l'enseignement.

**L'Association Vaudoise des Enseignant-es du Cycle Initial (AVECIN),
réunie le 14 avril en assemblée générale :**

- **exige que l'horaire hebdomadaire inscrit dans le projet de la LEO pour la 1^{ère} année du premier cycle primaire soit de 18 périodes et que celui de la 2^{ème} année soit de 26 périodes.**